



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1L8, le **17 mai 2022** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin

Sont présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 17 mai 2022

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal du 19 avril 2022

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 17 mai 2022 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Nomination de policiers permanents

4.2 Embauche de policiers temporaires

4.3 Adjudication de contrat pour la fourniture de trois (3) véhicules de police de marque Dodge Charger 2022, de type «ensemble police» (appel d'offres SP2022-029)

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. RÈGLEMENTS

7.1 Adoption – règlement n° 2022-01 - règlement modifiant le règlement 2015-01 concernant la régie interne du conseil d'administration

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 17 mai 2022



2022-05-036

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2022 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-037

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 17 mai 2022 totalisent un montant de 239 272,27 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 279 928,04 \$ pour la période du 20 avril au 17 mai 2022;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 1 626,31 \$ pour la période du 20 avril au 17 mai 2022;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 17 mai 2022 au montant de 239 272,27 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 20 avril au 17 mai 2022 au montant de 279 928,04 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 20 avril au 17 mai 2022 au montant de 1 626,31 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-038



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 NOMINATION DE POLICIERS PERMANENTS

CONSIDÉRANT les défis de la gestion des ressources policières dans un contexte d'absentéisme élevé, découlant de l'obligation de respecter les ratios imposés par la convention collective relativement au nombre de policiers temporaires et de policiers permanents sur les équipes de patrouille;

CONSIDÉRANT les coûts en temps supplémentaire découlant de l'obligation de respecter les ratios prévus à la convention collective;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

DE CONFIRMER l'embauche des policiers temporaires Gabrielle Thibault (matricule 372) et Antoine Bruneau (matricule 371) en date du 17 mai 2022 à titre de policiers permanents, ces embauches étant initialement prévue le 1^{er} juillet 2022 selon la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM;

DE CONFIRMER l'embauche de la policière temporaire Joli-Anne Lévesque (matricule 369) en date du 17 mai 2022 à titre de policière permanente en remplacement sur la patrouille d'un policier affecté à la fonction d'agent de poste en raison de limitations médicales, dont la retraite est déjà engagée dans une lettre d'entente avec le syndicat;

D'APPROUVER la création du poste de Lieutenant Gendarmerie, mettant fin prématurément au projet pilote et enclenchant le processus de promotion prévu à la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM;

DE CONFIRMER l'embauche du policier temporaire ayant le plus d'heures régulières et ce, en date du 1^{er} juin 2022, à titre de policier permanent en remplacement sur la patrouille du policier éventuellement nommé à la fonction de Lieutenant Gendarmerie;

DE CONFIRMER l'embauche d'un policier temporaire à être identifié plus tard, à la date d'obtention d'une confirmation de date de départ à la retraite sans possibilité de retour du policier actuellement affecté à une tâche de formateur, d'un policier permanent en remplacement sur la patrouille de ce policier affecté à la formation.

2022-05-039

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.2 EMBAUCHE DE POLICIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur, M. Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes ci-après énumérées à titre d'agents temporaires :

2022-05-040

Matricules et noms	Dates effectives
# 378 Samuel Veilleux	21 avril 2022
# 379 Salvatore Montani-Pessagno	13 mai 2022
# 380 Maxime Desjardins	13 mai 2022
# 383 Graziella Berutti	13 mai 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE TROIS VÉHICULES DE POLICE DE MARQUE «I DODGE CHARGER 2022, DE TYPE «ENSEMBLE POLICE» (APPEL D'OFFRES SP2022-029)

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de trois (3) véhicules de police de marque Dodge Charger 2022, de type «Ensemble police» (Appel d'offres SP2022-029);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	H. Grégoire Lafontaine	Trois Diamants Auto	Olivier Kamouraska
Montant avant taxes	139 788,72 \$	145 434,00 \$	157 487,43 \$
TPS	6 989,44 \$	7 271,70 \$	7 874,37 \$
TVQ	13 943,92 \$	14 507,04 \$	15 709,37 \$
Total après taxes	160 722,08 \$	167 212,74 \$	181 071,17 \$
Statut	Non conforme	Conforme	Non conforme

2022-05-041

CONSIDÉRANT qu'un seul des soumissionnaires est conforme en ce qui a trait à la date de livraison des véhicules selon les spécifications de l'appel d'offres SP2022-029;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur, M. Patrick Denis

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de trois (3) véhicules de police de marque Dodge Charger 2022, de type «Ensemble police», à Trois Diamants Auto, pour la somme de 167 212,74 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2022-029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. **AVIS DE MOTION**

5.1 n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. **RÈGLEMENTS**

7.1 **CONSIDÉRANT** que lors de la séance ordinaire du 19 avril 2022, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 2022-01 modifiant le règlement 2015-01 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi des cités et villes pour la dispense de lecture;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2022-05-042

D'ADOPTER le Règlement n° 2022-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2015-01 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes », avec les modifications apportées, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2022-05-043

QU'à 16h18, la séance soit levée.

Monsieur Denis Martin
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier